



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

PIECES A FOURNIR POUR LES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE DE MAJEUR (+ 18 ANS)

-

PREMIERE DEMANDE

Formulaire de demande de carte nationale d'identité :

- Formulaire papier : Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au guichet**. C'est un **formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé**. Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.
- Formulaire sur Internet : Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>

Vous possédez un passeport valide	Vous possédez un passeport périmé			Vous n'avez pas de passeport
<ul style="list-style-type: none">• Passeport : original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2017 sur 2016)	<ul style="list-style-type: none">• <u>Passeport périmé depuis moins de 2 ans</u> : original et photocopie• Une photo d'identité conforme aux normes (sur fond bleu)• Justificatif	<ul style="list-style-type: none">• <u>Passeport périmé entre 2 et 5 ans (si le passeport est biométrique ou sécurisé)</u> : original et photocopie• Une photo d'identité conforme aux normes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Passeport périmé depuis plus de 5 ans :</u> original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de	<ul style="list-style-type: none">• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile : original + photocopie• Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Vous possédez un passeport valide	Vous possédez un passeport périmé		Vous n'avez pas de passeport	
	<p><u>de domicile</u> : original + photocopie</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2017 sur 2016) 	<p>(sur fond bleu)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2017 sur 2016) <p>+ si le passeport est un modèle plus ancien (non sécurisé ou non biométrique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Acte de naissance</u> (copie 	<p>loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2017 sur 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Acte de naissance</u> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de <u>naissance à l'étranger</u> ou dans une ville dont <u>l'état civil est dématérialisé</u>) + <u>Justificatif de nationalité française</u> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie 	

Vous possédez un passeport valide	Vous possédez un passeport périmé		Vous n'avez pas de passeport
		intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie	

Tres important :

- **Pour le justificatif de domicile :**

- Vous avez un justificatif de domicile à votre nom : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non imposition, Justificatif de taxe d'habitation, Attestation ou facture d'assurance du logement, Quittance de loyer ou titre de propriété, Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- Vous êtes hébergé par un proche (parent, ami...) : Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement), Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original) ,Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie) : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...

- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**
 - Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou [nom de l'autre parent](#) (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)

- **Pour les timbres fiscaux :**
 - La première demande de carte nationale d'identité est gratuite. Aucune taxe ou autre versement n'est perçu par l'administration ou des tierces personnes sous peine de poursuites pénales.

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**
 - La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
 - Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
 - Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html et certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)

- **Pour la prise d'empreintes :**
 - Elle est obligatoire au dépôt de la demande et au retrait de la carte nationale d'identité.

- **Pour toutes demandes de renseignements :**
 - Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOULA
 -

Attention : l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**PIECES A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE DE
MAJEUR (+ DE 18 ANS)**

-

RENOUELEMENT

- Formulaire papier : Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au guichet**. C'est un **formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé**.
Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.
- Formulaire sur Internet : Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>

Votre carte nationale d'identité est valide	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis moins de 5 ans	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
<ul style="list-style-type: none">• Votre carte d'identité : original + photocopie• Justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage (ex : billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel...)• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile de moins d'un an :	<ul style="list-style-type: none">• Votre carte d'identité : original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie	<p>☞ Vous avez un passeport valide :</p> <ul style="list-style-type: none">• Passeport : original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile : original + photocopie <p>☞ Vous avez un passeport périmé :</p> <p><u>Passeport périmé depuis moins de deux ans :</u></p>

Votre carte nationale d'identité est valide	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis moins de 5 ans	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
original + photocopie		<ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie <p><u>Passeport périmé entre deux et cinq ans :</u></p> <p>Si votre passeport est sécurisé (biométrique ou électronique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes <p>Si votre passeport est un modèle plus ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver

Votre carte nationale d'identité est valide	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis moins de 5 ans	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
		<p>la nationalité : original + photocopie</p> <p><u>Passeport périmé depuis plus de cinq ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie <p>☛ Vous n'avez pas de passeport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original

Votre carte nationale d'identité est valide	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis moins de 5 ans	Votre carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
		<p>(sauf en cas de <u>naissance à l'étranger</u> ou dans une ville dont <u>l'état civil est dématérialisé</u>) + <u>Justificatif de nationalité française</u> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</p>

Tres important :

- **Pour le justificatif de domicile :**

- Vous avez un justificatif de domicile à votre nom : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non imposition, Justificatif de taxe d'habitation, Attestation ou facture d'assurance du logement, Quittance de loyer ou titre de propriété, Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- Vous êtes hébergé par un proche (parent, ami...) : Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement), Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original) ,Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie) : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...

- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou [nom de l'autre parent](#) (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)

- **Pour les timbres fiscaux :**

- La première demande de carte nationale d'identité est gratuite. Aucune taxe ou autre versement n'est perçu par l'administration ou des tierces personnes sous peine de poursuites pénales.

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
- Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html et certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)

- **Pour la prise d'empreintes :**

- Elle est obligatoire au dépôt de la demande et au retrait de la carte nationale d'identité.

- **Pour toutes demandes de renseignements :**

- Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOULA

Attention : l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**PIECES A FOURNIR POUR LES PERTES OU VOL DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE DE
MAJEUR**

(+ DE 18 ANS)

POUR UNE PERTE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
<ul style="list-style-type: none">• Passeport : original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile : original + photocopie• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02• Timbre fiscal : 12,50 €	<p>☞ <u>Passeport périmé depuis moins de deux ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Ancien passeport : original + photocopie• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile : original + photocopie• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02• Timbre fiscal : 12,50 € <p>☞ <u>Passeport périmé entre deux et cinq ans :</u></p> <p>Si votre passeport est sécurisé (biométrique ou électronique) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Passeport : original + photocopie	<ul style="list-style-type: none">• Une photo d'identité récente et conforme aux normes• Justificatif de domicile : original + photocopie• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02• Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne)• Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes <p>Si votre passeport est un modèle plus ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie • Timbre fiscal : 12,50 € <p>☞ Passeport périmé depuis plus de cinq ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile : original + photocopie 	

Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 • Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne) • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie 	

POUR UN VOL DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
<ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile : original + photocopie • Déclaration de vol : original + photocopie • Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne) 	<p><u>☞ Passeport périmé depuis moins de deux ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien passeport : original + photocopie • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile : original + photocopie • Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 Timbre fiscal : 12,50 € <p><u>☞ Passeport périmé entre deux et cinq ans :</u></p> <p>Si votre passeport est sécurisé (biométrique ou électronique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes <p>Si votre passeport est un modèle plus ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : original + photocopie • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Une photo d'identité récente et conforme aux normes • Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie • Déclaration de vol : original + photocopie • Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne) • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
	<p>normes Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal : 12,50€. 	

Tres important :

- **Pour le justificatif de domicile :**
 - Vous avez un justificatif de domicile à votre nom : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non imposition, Justificatif de taxe d'habitation, Attestation ou facture d'assurance du logement, Quittance de loyer ou titre de propriété, Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
 - Vous êtes hébergé par un proche (parent, ami...) : Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement), Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original) ,Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie) : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...
- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**
 - Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou [nom de l'autre parent](#) (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)
- **Pour les timbres fiscaux :**

- Achat des timbres par Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Les timbres fiscaux ne coûtent que leur valeur faciale et ne peuvent être vendus par des personnes non agréées par l'administration fiscale.

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
- Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html et certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)

- **Pour la prise d'empreintes :**

- Elle est obligatoire au dépôt de la demande et au retrait de la carte nationale d'identité.

- **Pour toutes demandes de renseignements :**

- Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOULA

Attention : l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés.